



ID: 025-200023075-20251016-DEL_2025_10_09-DE

DÉPARTEMENT DU DOUBS-ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD-CANTON DE MAICHE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE

24 rue Montalembert - 25120 MAÎCHE

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 16 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, Le seize du mois d'octobre,

A la salle des Fêtes de SAINT HIPPOLYTE à 20h00, les délégués du Conseil Communautaire se sont réunis, sur convocation légale en date du 10 octobre 2025 sous la présidence de Monsieur Franck VILLEMAIN.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Etaient présents: Sébastien PARENT, Alexandre PANTEL, Lydie LAB, Gérard GENTIT, Emmanuel SAULNIER, Olivier CLEMENCE, Roland MARTIN, Françoise VIPREY, Christophe JANIN, Bernadette DELAVELLE, Bertrand LOUVET, Brigitte COURTET, Yves-Marie PARENT, Sébastien WOLFF, Anthony MERIQUE, Martial CORDIER, Sébastien BARRAS, Thierry VERNEY, André BESSOT, Pierre-Jean WYCART, Franck VILLEMAIN, Sylvain LAURENT, Raphaël PEQUIGNOT, Guy ARGUEDAS, Maxime MARTIN, Denis NARBEY, Françoise BARTHOULOT, Laurence RACINE, Régis LIGIER, Véronique TATU, Karine TIROLE, Dany KRASAUSKAS, Richard TISSOT, Pascal GODIN, Francine LA PENNA, Jean-Pierre BARTHOULOT, Fernande SPIELMANN, Jean-Pierre ETEVENARD, Yves JUBIN, Dominique LAMBERT, Léon BONVALOT, Claude MARTELET, Jérôme BOILLON, Boris LOICHOT, Noël SAUNIER, Christian MAUVAIS, Isabelle MOUGIN, Luc TAILLARD, Patrick BOITEUX, Michel BERNARDOT, Francine MISERE

<u>Procuration</u>: François JACQUOT donne procuration à Roland MARTIN, Brigitte MAIRE donne procuration à Anthony MERIQUE, Nadège MOUGIN donne procuration à Martial CORDIER, Julien NAEGELEN donne procuration à Sébastien BARRAS, Alexandre MONNET donne procuration à Fernande SPIELMANN, Constant CUCHE donne procuration à Régis LIGIER, Jean-Michel FEUVRIER donne procuration à Karine TIROLE, Patricia PARATTE donne procuration à Jean-Pierre BARTHOULOT, Sonia BOICHAT donne procuration à Dany KRASAUSKAS, Dominique BERNARD donne procuration à Franck VILLEMAIN

<u>Excusés</u>: Jean-Paul FEUVRIER, Catherine RACINE représentée par Laurence RACINE, Nicolas JUBIN représenté par Yves JUBIN

Absents: Christel PILLOT, Christian GARESSUS, Aurore GOSSO

Secrétaire de séance : Yves-Marie PARENT

MEMBRES: En exercice: 65 Présents: 51 Ayant pris part à la délibération: 61

<u>Délibération n°:</u> Objet : FINANCES : Créances éteintes 2025-10-09

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le bordereau de situation dressé par la Comptable Publique de Morteau sur le budget annexe des Ordures

Envoyé en préfecture le 22/10/2025

Reçu en préfecture le 22/10/2025

Publié le



ménagères annexé à la présente délibération,

Vu la délibération n°2023-09-01 du 14 septembre 2023 portant sur l'irrécouvrabilité des créances,

Vu les crédits nécessaires inscrits au budget,

Il est proposé au conseil communautaire d'admettre en créances éteintes, article 6542, Budget Ordures Ménagères les dossiers suivants :

- Dossier référencé 310115187856 pour un montant de 111.67€
 - Motif : Clôture pour insuffisance d'actif
- Dossier référencé 3194641736 pour un montant de 433.45€
 - Motif : Surendettement et décision effacement de la dette
- Dossier référencé 3194649845 pour un montant de 363.57€
 - Motif : Surendettement et décision effacement de la dette
- Dossier référencé 3194618741 pour un montant de 351.14€
 - Motif : Surendettement et décision effacement de la dette
- Dossier référencé 339107430031 pour un montant de 477.73€
 - Motif : Surendettement et décision effacement de la dette
- Dossier référencé 3194601842 pour un montant de 141.22€
 - Motif : Clôture pour insuffisance d'actif
- Dossier référencé 3194650269 pour un montant de 387.63€
 - Motif : Surendettement et décision effacement de la dette

Soit un total de 2 266.41 €

L'exposé du Président entendu, le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'UNANIMITE DECIDE d'admettre en créances éteintes les dossiers référencés ci-avant.

Pour copie conforme, Le Président, Franck VILLEMAIN



Affiché le : ... Délibération rendue exécutoire par le Président après transmission en Sous-Préfecture le ...

<u>Délibération adoptée avec</u>:

Voix pour : 61 Voix contre : 0 Abstention : 0